

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Nombre de Conseillers l'an deux mille dix-sept

En exercice 23 le 6 mars à 20 heures

Présents 16 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2017

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, M. Mickaël PERRET, M. Georges THORAL, M. Adelino MASSANO

Excusés : M. Paul PONCET procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Sandrine MELRO procuration donnée à M. Georges THORAL

Absents : Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Carinne LEGUT, Mme Olympe MEUNIER, M. Philippe BORDE

Secrétaire de séance : M. Michel LAMARQUE

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu du conseil communautaire du 9 février 2017

M. LAMARQUE évoque les points principaux du conseil communautaire du 9 février 2017 à savoir :

- validation du marché de travaux à la médiathèque intercommunale,
- validation du partenariat « commerce artisanat » dans le cadre du Comité local d'animation et de promotion,
- validation de la convention de mise à disposition temporaire d'un agent communal dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territoriale,
- le débat d'orientations budgétaires a été présenté et il est à retenir le maintien des taux de fiscalité,
- information sur la redevance générale incitative 2017 qui fera l'objet de deux facturations à savoir 50 % de la facture initiale en avril 2017 avec la régularisation des levées supplémentaires de 2016 et une facturation en octobre 2017 de 50%, et ainsi de suite les années suivantes.

M. THORAL demande si le vote concernant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été effectué dans toutes les communes.

Monsieur le Maire précise que les communes n'ont pas l'obligation de voter. En ne votant pas elles valident le PLUi. Il ajoute que les votes déjà enregistrés tendent fortement vers l'opposition au PLUi.

3/ Validation du choix du bureau d'études pour la faisabilité et l'avant-projet relatif à la création de nouvelles unités de traitement sur les communes de Briennon et de Pouilly sous Charlieu

Après les diagnostics d'assainissement réalisés, d'une part, par ICA Environnement en 2013 sur la commune de Briennon et d'autre part, par Réalités Environnement en 2015 sur la commune de Pouilly sous Charlieu, il s'avère nécessaire dans chacun des cas de créer une nouvelle unité de traitement.

Par délibération n° 2016-95-17 du 10 novembre 2016 le lancement d'un marché d'études a été validé, marché portant sur une étude commune consistant à identifier à un niveau avant-projet la solution technique, financière et environnementale la plus pertinente pour assurer le traitement des effluents collectés, que ce soit par le biais de solutions propres à chaque commune ou par le biais d'une solution intercommunale.

Les quatre offres reçues ont été étudiées au cours de la commission des marchés, composée de deux élus de Pouilly sous Charlieu et de deux élus de Briennon, du 20 février 2017, à savoir :

- Cabinet MERLIN de Lyon pour un montant de 37 950.00 € HT
- IRH de Chaponnay pour un montant de 37 850.00 € HT
- Groupement Réalités Environnement et ICA Environnement pour un montant de 32 175.00 € HT
- VDI de Saint-Etienne pour un montant de 35 940.00 € HT

La commission des marchés a classé en première position le Groupement Réalités Environnement et ICA Environnement.

Monsieur le Maire ajoute que le paiement de l'étude se fera proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Groupement Réalités Environnement et ICA Environnement pour un montant de 32 175.00 € HT.

4/ Demande d'aide financière auprès de la CAF pour les travaux de l'AFR

L'Association Familles Rurales (AFR) envisage des travaux de rénovation de ses locaux (bâtiments communaux), à savoir :

- L'espace cuisine,
- La création de toilettes pour personnes handicapées,
- Le remplacement de la vitrine,
- Rénovation de la salle ados,
- Rénovation de la salle de restaurant du centre de loisirs,
- Rénovation de la pièce d'accueil du centre de loisirs,
- Achat de mobiliers (tables et chaises).

Le montant prévisionnel s'élève à 40 889.73 € HT.

Une aide financière peut être obtenue auprès de la CAF de la Loire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le projet et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la CAF Loire.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la CAF Loire.

5/ Indemnités de fonction des élus

Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017. Celui-ci passe de 1015 à 1022. Les indemnités des élus sont calculées en référence à cet indice.

Il convient de prendre une nouvelle délibération qui remplace les précédentes qui faisaient référence à l'indice 1015.

Après délibération le conseil municipal décide à la majorité (2 abstentions) de prendre une nouvelle délibération maintenant les taux d'indemnités actuels mais en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

6/ Cession à la commune de la sirène de caserne des pompiers

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire est propriétaire des sirènes qui étaient auparavant utilisées comme moyen d'alerte des sapeurs-pompiers. Le SDIS n'utilise plus ce type de moyen d'alerte.

Il est donc proposé à la commune d'acquérir à titre gratuit la sirène installée sur la caserne de Pouilly sous Charlieu.

M. THORAL indique que la maintenance de la sirène va entraîner des dépenses supplémentaires à la commune, alors que ce poste dépasse déjà le budget prévisionnel.

M. le Maire précise qu'en effet le coût des maintenances impacte significativement les finances de la commune mais qu'elles sont nécessaires. La sirène, quant à elle, pourra être utile dans le cadre du plan de sauvegarde.

M. THORAL demande si le PPRI a été mis à jour au niveau des responsables.

Monsieur le Maire confirme que la mise à jour a été effectuée.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition à titre gratuit de la sirène de la caserne des pompiers et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférant.

7/ Validation du programme de travaux de voirie pour 2017 et demande de subventions

La commission des travaux du 3 février 2017 a défini le programme des travaux de voirie pour 2017, à savoir :

- La Goutte de Meaux pour un montant de 21 770.00 € HT,
- La rue du 11 novembre (les trottoirs) pour un montant de 3 240.00 € HT,
- La rue des Tamaris pour un montant de 8 200.50 € HT,

Pour ces trois voies après remise le montant total s'élève à 32 500.00 € HT.

- Chemin du site industriel de Briennon pour un montant de 18 000.00 € HT.

Le programme voirie 2017 s'élève donc à un montant de 50 500.00 € HT.

M. THORAL fait remarquer qu'il avait précédemment indiqué que la largeur de la Goutte de Meaux ne correspondait pas à l'estimation indiquée par l'entreprise. Il constate également que la réfection du Chemin de la Chevrette n'est plus inscrite au programme 2017 et ajoute concernant cette voie qu'il serait opportun de prévoir le goudronnage jusqu'au pont du chemin de fer, en raison du nouveau chantier de randonnée du bord de Loire.

M. POUJET indique que le devis pour la Goutte de Meaux a été revu et correspond à la bonne largeur de voie.

M. le Maire précise que les travaux de réfection du Chemin de la Chevrette sont prévus au programme 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce programme de travaux et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Département.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le programme voirie 2017 et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département.

8/ Approbation des comptes de gestion des budgets communaux – exercice 2016

Les comptes de gestion de l'exercice 2016 des budgets annexes de l'assainissement, du site industriel de Briennon, du lotissement La Villatière et du budget communal ont été dressés par Monsieur le Comptable du Trésor public, Trésorier de la commune de Pouilly sous Charlieu.

Après s'être assuré que Monsieur le comptable du Trésor public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par Monsieur le comptable du Trésor public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

9/ Approbation des comptes administratifs des budgets communaux – exercice 2016

Monsieur le Maire désigne M. Michel LAMARQUE, doyen de l'assemblée, pour présider le conseil municipal dans le cadre du vote des comptes administratifs. Les membres du conseil valide à l'unanimité cette désignation.

Monsieur le Maire donne alors la parole à Mme Nathalie LOUDOT, adjointe aux finances, pour la présentation des différents comptes administratifs.

Budget assainissement :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 20 février 2017. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2016	RECETTE 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT CLOTURE 2015	RESULTAT CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	168 980.83	342 639.41	173 658.58	17 966.38	191 624.96
FONCTIONNEMENT	144 688.39	157 709.56	13 021.17	2 699.89 (*)	15 721.06

(*) 0 € ont été affectés à la section d'investissement de l'exercice 2016.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « assainissement ».

Budget du site industriel de Briennon :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 20 février 2017. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2016	RECETTE 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT CLOTURE 2015	RESULTAT CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	8 455.00	27 437.37	18 982.37	117 152.82	136 135.19
FONCTIONNEMENT	58 427.05	59 214.73	787.68	57 711.42 (*)	31 061.73

(*) 27 437.37 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2016 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du « site industriel de Briennon ».

Budget de la Villatière :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 20 février 2017. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2016	RECETTE 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT CLOTURE 2015	RESULTAT CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	36 766.00	41 271.27	4 505.27	(-) 23 419.69	(-) 18 914.42
FONCTIONNEMENT	11 301.37	36 766.00	25 464.63	23 419.70 (*)	25 464.64

(*) 23 419.69 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2016 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « La Villatière ».

Budget communal :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission des finances du 20 février 2017. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2016	RECETTE 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT CLOTURE 2015	RESULTAT CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	387 922.03	484 068.91	96 146.88	(-) 181 750.77	(-) 85 603.89
FONCTIONNEMENT	1 459 697.79	1 799 488.33	339 790.54	497 060.14	480 759.88

(*) 356 090.80 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2016 de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – charges à caractère général	276 129.54	013 – atténuations de charges	48 818.30
012 – charges de personnel	804 466.98	70 – produits des services	105 128.68
65 – autres charges gestion courantes	260 896.91	73 – impôts et taxes	1 042 145.04
66 – charges financières	89 433.26	74 – dotations et participations	508 219.07
67 – charges exceptionnelles	4.00	75 – autres produits gestion courante	90 855.35
042 – opérations d'ordre entre section	28 767.10	76 – produits financiers	3.98
		77 – produits exceptionnels	4 317.91
TOTAL	1 459 697.79		1 799 488.33
RESULTAT : 339 790.54			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 – remboursements d'emprunt	184 959.47	040 – transferts entre sections	28 767.10
204 – subventions d'équipement	60 709.44	10 – dotation, fonds divers et réserves	387 887.27
018 – gros travaux de voirie	76 125.05	018 – subventions investissement	15 567.38
037 – acquisition matériel, mobilier	4 565.01	045 – subvention étude diagnostic	51 847.16
038 – matériel bureau et informatique	1 759.00		
045 – réserves foncières	9 265.00		
053 – travaux stade et camping	1 700.00		
065 – travaux bâtiments écoles	13 620.00		
086 – salle d'animation rurale	19 620.50		
087 – travaux tennis	7 200.00		
088 – maison médicale	15 598.56		
TOTAL	387 922.03		484 068.91
RESULTAT : 9 946.72			

M. THORAL demande à quoi correspond l'article 7552.

Mme LOUDOT répond qu'il s'agit du reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « site industriel de Briennon ».

M. THORAL fait remarquer que la taxe d'aménagement a beaucoup progressé, sans doute grâce aux nouvelles constructions.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à la majorité (2 abstentions) le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « communal ».

10/ Informations diverses

- Dans le cadre de la construction de la maison pluridisciplinaire de santé la commission des marchés réunie le 20 février a retenu SOCOTEC pour le contrôle technique pour un montant de 4 480.00 € et pour le coordonnateur sécurité et protection de la santé pour un montant de 2 860.00 € HT.
- Divers devis ont été validés :
 - o Changement vélux à l'école primaire – David PRAST pour 1 766.00 € HT
 - o Réfection de la corniche de la mairie – David PRAST pour 1 670.96 € HT
 - o Enduit sur usine GRISARD – David PRAST pour 2 001.74 € HT
 - o Achat de poubelles et supports – SIGNATURE pour 2 581.80 € HT
 - o Changement des pneus du tractopelle – METIFIOT pour 1 579.92 € HT
 - o Achat de panneaux – SES pour 1 530.56 € HT
 - o Achat d'un souffleur et d'une débroussailluse à batterie, la batterie et le chargeur – DUPUIS Motoculture Charlieu pour 1 976.99 € HT.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré un médecin installé à Roanne qui serait prêt à exercer sur la commune trois demies journées par semaine. Monsieur le Maire propose de l'installer dans un local de la Résidence Autonomie « les Tamaris ». Même si ce sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal un accord de principe dont les conditions seront validées lors du prochain conseil municipal.

☞ M. THORAL demande si des conditions affectent la vente des terrains communaux de la Villatière.

M. le Maire répond que le promoteur, avant de s'engager définitivement, a prospecté afin d'avoir de potentiels acquéreurs des parcelles. Trois d'entre elles étant déjà promises à la vente, le compromis de vente va pouvoir être signé.

☞ M. THORAL demande s'il est possible d'avoir un calendrier prévisionnel concernant le projet de la maison pluridisciplinaire de santé.

M. le Maire répond que les discussions sont toujours en cours avec les praticiens, notamment pour les surfaces des différents cabinets. Reste aussi le cas de la pharmacie dont l'intégration ou pas au projet sera décidée en cette fin de semaine. Le maître d'œuvre pourra ensuite travailler sur un avant-projet. Le conseil municipal sera tenu informé de l'avancée des opérations.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h45.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 6 avril 2017.